



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 427-2022

Avis de promulgation relative au règlement :

RÈGLEMENT # 427-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 408-2021 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil municipal a adopté le règlement # 427-2022 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2022.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce huitième jour de décembre 2022.

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière